Accusé de réception en préfecture 062-216200402-20230307-2023-11-URBMC-DE Date de télétransmission : 07/03/2023

	<del>la da rácentian d</del>	
Numéro	de l'acte	2023-11-URBMC
Nature d	e l'acte	Délibération
Matière de l'acte		5.3.4



### **CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2023**

## **QUESTION N°2023-11**

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE**: COMMISSION ADMINISTRATIVE DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE MUNICIPALE - MODIFICATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

#### RAPPORTEUR:

Monsieur Benoît ROUSSEL Maire de la commune d'Arques

## Le conseil municipal,

**Vu** la délibération n°2020-57 du Conseil Municipal du 3 juin 2020, désignant notamment deux délégués représentant le Conseil Municipal pour siéger à la Commission Administrative de l'Orchestre d'harmonie Municipale, dont Madame Catherine LAMOOT

**Considérant** la démission de Madame Catherine LAMOOT du Conseil Municipal, il convient de désigner un nouveau membre

## Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DESIGNE Monsieur Johnny WALLART en tant que nouveau délégué du Conseil Municipal pour siéger à la Commission Administrative de l'Orchestre d'Harmonie Municipale

**ARTICLE 2 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

## **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL:**

Votes favorablesVotes défavorables0

- Abstentions 0

Acte administratif certifié exécutoire après réception en Sous-Préfecture le 0.7. MARS. 2023 t publication ou notification le 0.7. MARS. 2023

Monsieur le Maire

Fait à ARQUES Le 02 mars 2023

Benoît ROUSSEL

Le Maire,

UES Benoît ROUSSEL S 2023

Le secrétaire de séance, Johnny WALLART



### REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2023

Affiché le 03 mars 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Premier Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt-trois février 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

<u>Effectif du Conseil Municipal:</u> Mesdames et Messieurs: — Benoît ROUSSEL — Thierry MERCIER — Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER — Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX — Francis PRED'HOMME - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART — Peggy MARECAU - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Alexandrina DA SILVA — Arnaud WILQUIN - Chloé KOCLEGA — Hélène FAYEULLE - Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS — Corinne BOCQUILLON — Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 1 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Monsieur Johnny WALLART est nommé secrétaire de séance.